

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mme Emma VÉRON, M Vincent HUET, Mme Nathalie PANCHER, M. Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Mme Laure VAIDIE, MM. Olivier FOUQUET, Frédéric LUISETTI, Mmes Stéphanie PELTIER, Geneviève BRIAND, Alix de VESINS.

Etaient absents excusés : M. Mickaël RODAYER, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Chantal COULPIED (procuration N. PANCHER).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER.

D080922-01 : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE « RÉSEAU CHALEUR » ET LANCEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Lors des précédents conseils municipaux, les élus ont été informés du décret « Eco-énergie Tertiaire » qui nécessitera d'isoler les bâtiments communaux.

Dans le même temps, la commune de Parcé-sur-Sarthe envisage un projet de réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie biomasse, afin de desservir le groupe scolaire, le restaurant scolaire et l'EHPAD « le Séquoia », car les modes de chauffage de certains de ces bâtiments (dont le fioul) deviennent très anciens et obsolètes.

A cette fin, un audit de faisabilité a été réalisé par le cabinet AKAJOULE en reprenant les données et audits en besoins de chaleur réalisés pour les différents bâtiments, et des scénarios ont été étudiés :

- Par rapport à un scénario de référence (changement des chaudières fioul remplacées par du chauffage au propane)
- Avec une solution en chauffage plaquettes forestières, afin de tendre vers une gestion durable et vers l'autonomie énergétique demandée par le Plan Climat
- En utilisant les chaudières à granulés existantes
- En étudiant des solutions de secours (ou pas) en cas de panne : propane/solaire

En conclusion, il s'avère que le projet « réseau de chaleur » répond au-delà des besoins minimums conseillés et financés par l'ADEME et permettra de sortir des énergies fossiles, tout en maîtrisant la filière bois.

Il convient au préalable, avant de lancer la réalisation des travaux, de définir les besoins en termes techniques, juridiques, comptables et économiques, d'établir le programme fonctionnel et de choisir le maître d'œuvre qui suivra les travaux.

M. le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à lancer une consultation d'AMO, préalable au projet « réseau de chaleur » défini ci-dessus.

D080922-02 : CONVENTIONNEMENT AVEC LES RESTOS DU CŒUR

Monsieur le Maire explique qu'en juillet dernier, une rencontre a eu lieu avec les bénévoles des « Restos du cœur » qui souhaitent apporter leur aide sur le territoire.

Ne disposant pas d'antenne locale, un dispositif mobile d'aide et de lien est possible, par le biais d'un camion itinérant aménagé qui répond à des besoins spécifiques afin de compléter les offres locales existantes de solidarité.

Pour assurer ce service d'aide, le camion itinérant des « Restos » stationnerait tous les jeudis matin de 9h00 à 10h30 sur le parking de la salle polyvalente Jean Drouet, avec mise à disposition de la petite salle et d'un bloc sanitaire pour l'accueil du public.

Une convention de mise à disposition doit être également signée entre la municipalité et l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des documents nécessaires au partenariat.

Monsieur le Maire ajoute que cet accompagnement permettra d'assurer une aide complémentaire aux familles sur le territoire dans un contexte difficile, nécessitant parfois des besoins spécifiques (augmentation du pourcentage de familles dans le besoin).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à conventionner avec l'association des « Restos du cœur » pour la mise en place d'un centre itinérant sur Parcé-sur-Sarthe,
- Autorise M. le Maire à signer les documents de référence,
- Prend acte que le dispositif démarre à compter du 15 septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable.

D080922-03 : MODIFICATION DE CONTRATS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Aux fins des mises à jour de temps de travail liés à l'organisation de la rentrée scolaire 2022, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Emploi fermé	Emploi ouvert	Date	Commentaire
1 adjoint d'animation à temps non complet (19h/semaine)	1 adjoint d'animation à temps non complet (23h30/semaine)	01/09/2022	Augmentation de la DATT par suite de l'organisation des effectifs (<i>erratum sur délibération D020622-03</i>)

Enfin, conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la fonction Publique, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité (renouvellement du contrat annuel d'un agent contractuel), soit :

- Aide de cuisine sur le temps cantine, entretien des locaux : 1 adjoint technique à temps non complet (24h30/sem.) qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367) à compter du 1^{er} septembre 2022 (*erratum sur délibération D070722-04*)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la modification du tableau des effectifs (durée annuelle de temps de travail) en conséquence, après accord du Comité Technique,
- le recrutement contractuel dans les conditions précisées dans le rapport.

D080922-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget Commune de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
011	6068	Fournitures non stockées	-500,00	
67	673	Titres annulés	500,00	
TOTAL			0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
21	2183	Matériel de transport	-20 000,00	
23	231	Immobilisations en cours	20 000,00	
TOTAL			0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision modificative n°1 du budget communal 2022.

D080922-05 : RENOUELEMENT DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.)

Monsieur le Maire rappelle qu'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé à l'échelon territorial (communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour la période 2019-2022 afin de définir un schéma de développement enfance et jeunesse, et de soutenir les actions de pilotage et les structures d'accueil des enfants par un financement des activités proposées.

Entre temps, la CAF a souhaité un rééquilibrage social et territorial de ses dispositifs : le CEJ devient Contrat Territorial Global (CTG) car il est ajouté un accès aux droits, un volet animation à la vie sociale et une fonction parentale.

Avec la signature de ce nouveau dispositif, un état des lieux doit être joint : analyse des besoins, portrait socio-économique de la commune, des équipements, des services, du travail en équipe, afin de percevoir les besoins et les actions à mettre en place sur le territoire.

Il vous est proposé :

- De renouveler le partenariat avec la CAF par le biais du Contrat Territorial Global
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de référence

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à renouveler le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales CAF par le biais du Contrat Territorial Global ;
- Autorise M. le Maire à conventionner avec la CAF et ainsi de percevoir les financements adéquats ;
- Autorise M. le Maire à signer les documents de référence.

D070722-06 : PETITES CITES DE CARACTERE : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'HOMOLOGATION 2022

La commune de Parcé-sur-Sarthe a été labellisée « Petite cité de Caractère » au début de l'année 2008 à la suite de la création de la ZPPAUP. En 2010 puis en 2015, la commission d'homologation est passée visiter la commune qui a été labellisée pour une période de 5 ans.

La visite de renouvellement d'homologation, initialement prévue en 2020 et repoussée par suite du Covid, est prévue le 7 octobre 2022.

A ce titre, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la maquette du dossier qui sera remis à la commission et qui comprend notamment :

- La présentation commentée et illustrée de la commune : le territoire, le contexte économique et social, l'histoire de Parcé-sur-Sarthe, les figures remarquables et le patrimoine existant ;
- Le rappel concernant la valorisation antérieure du patrimoine ;
- La valorisation postérieure du patrimoine et les travaux prévus après 2022,
- Le programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine : entretien et valorisation de l'espace et du bâti publics, du bâti privé, engagements de la commune en faveur de l'accueil, de l'animation et du développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'homologation « Petite Cité de Caractère » pour la commune ;
- valide le dossier d'homologation tel que présenté en séance, et notamment le programme pluriannuel d'aménagement urbain.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Intervention du directeur de l'Entracte à Sablé-sur-Sarthe : le nouveau programme culturel 2022-2023 est présenté sur le thème « Technologie », ainsi qu'une bande annonce de la saison, quelques spectacles autour des grandes thématiques tels que les arts numériques, la musique, la danse et le théâtre. Dans le cadre de la diffusion décentralisée des spectacles en territoire, il est fait une présentation de certains spectacles déconcentrés, dont « la conquête » qui sera joué le 7 avril 2023 à la salle J. Drouet, ainsi que la Folle journée de Nantes en région, courant janvier 2023 ;
- Remarques lors du Conseil :
Rapport N°3 : une interruption de séance de quelques minutes a permis de faire un point particulier sur la délibération présentée en Conseil

Rapport n°6 : à l'issue de l'opération « Centre Ancien Protégé » qui propose un financement des travaux des particuliers pour 2021-2022, la commune a l'intention de continuer à aider les travaux chez les particuliers, soit 5% à hauteur de 50 000 € maximum de dépenses (délibération à prévoir ultérieurement)
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Information travaux :
 - ✓ Projet Lotissement de la Charité : la Préfecture de Région a informé la commune qu'un diagnostic d'archéologie préventive a été attribué à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Il est également conseillé une étude d'impact environnemental pour le projet ;
 - ✓ Restauration des Tourettes : les devis ajustés sont attendus pour le 16 septembre prochain
- Point sur le 6 bis rue Charles de Gaulle : le constat d'abandon manifeste, qui pourrait aboutir à une expropriation, a été mis en suspens à la suite de l'appel du propriétaire informant de sa décision de mettre en vente le bien ;
- Cinéma Confluences : l'opération « cinéma d'été à 4€ » a entraîné la distribution de 192 tickets auprès des jeunes parcéens de 3 à 18 ans et l'utilisation effective de 140 tickets. L'opération ayant été un succès, elle est renouvelée sur les vacances de la Toussaint dans les mêmes conditions.
- Calendrier :
 - ✓ Mercredi 14 septembre 2022 : commission Finances à 18h30 en Mairie
 - ✓ Lundi 19 septembre 2022 : commission Patrimoine, Urbanisme et Plantations à 18h30 en Mairie

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 13 octobre 2022 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER (absent)

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS

Gwénaëlle FROISSARD (absente)

Chantal COULPIED (procuration à N. PANCHER)